

Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre
des Députés

Luxembourg, le 7 novembre 2022

Déclaration de prise en charge

Conformément à l'article 6 (3) du Code de conduite des députés luxembourgeois en matière d'intérêts financiers et de conflits d'intérêts, je déclare avoir été bénéficiaire d'une prise en charge par le *German Marshall Fund of the United States* dans le cadre de son programme *Open European Dialogue* pour un voyage à Cascais (Portugal) du 9 septembre 2022 au 11 septembre 2022. Cette prise en charge a couvert le vol aller à partir du Luxembourg et le vol retour vers Berlin ainsi que l'hébergement et les repas.

Le *German Marshall Fund of the United States* a le statut d'une Fondation et est à ce titre à classer comme « Organisation d'intérêt général » selon le Code de conduite.



Paul Galles
Député